

## Transition énergétique : la Bretagne est-elle en retard sur ses ambitions ?



*La production d'électricité produite par les éoliennes en baie de Saint-Brieuc ne suffirait pas pour atteindre les objectifs que la Région a fixés dans son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet).*

*Guillaume Saligot, Ouest-France*

Énergie. Dans un rapport, la Chambre régionale des comptes pointe des faiblesses dans le pilotage de la politique énergétique. Et s'interroge sur l'efficacité du fonds BreizhEnergie.

### **Christel Martineau-Marteel**

La Bretagne peut-elle atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2050 avec une production 100 % renouvelable ? C'est l'objectif très ambitieux que s'est fixé la Région alors qu'elle importe près de deux tiers de l'électricité qu'elle consomme.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes estime que, sans une inflexion majeure de la Région, la trajectoire actuelle ne permettra pas d'atteindre ce cap.

Car entre le « **pacte électrique** » de 2010 et l'adoption de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), la Région s'est fixé des objectifs élevés. La collectivité prévoit de multiplier par 4,9 la production d'énergies renouvelables entre 2012 et 2030, par 7 à l'horizon 2040 et par 9 d'ici 2050. Cet objectif

repose principalement sur l'éolien en mer (33 %), le biogaz (30 %) et l'éolien terrestre (18 %).

## À quoi sert BreizhEnergie ?

Or, selon le rapport, la dynamique de la Bretagne pour la décarbonisation de sa consommation est « **trop lente** ». La production renouvelable « **progressé moins vite que la production fossile** ». Il pointe également que « **le recours à des installations au gaz, via la centrale de Landivisiau (Finistère) ou la méthanisation agricole, pour sécuriser l'approvisionnement à court terme, est entré en contradiction avec l'objectif de plus long terme d'accroître la part des renouvelables dans la production régionale** ».

Certes, les freins à la réalisation des projets n'incombent pas qu'à la Région. En matière d'éolien en mer par exemple, « **le déploiement des parcs a été retardé par un pilotage national insuffisamment structuré et volontariste, une politique de planification insuffisante et des procédures trop lourdes** ».

Quant à la production du parc en baie de Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor (1,8TWh), « **elle devrait compenser celle de la centrale à gaz de Landivisiau mais ne permettra pas de rattraper la trajectoire prévue dans le Sradet** », indique le rapport.

Forts de ce constat, les magistrats s'interrogent notamment sur le fonds BreizhEnergie, créé en 2011 pour soutenir les investissements dans les énergies renouvelables. Cette structure, dotée d'un faible capital de 3 millions d'euros, n'aurait pas trouvé sa place. Et alors que la Région aurait pu endosser le rôle de chef de file dans le domaine de l'énergie, elle « **a manqué l'occasion de s'appuyer sur BreizhEnergie pour constituer un fonds d'investissement régional plus fortement capitalisé, mieux structuré et surtout doté d'une impulsion politique** », critique le rapport. Il constate qu'à défaut, « **ce sont les syndicats départementaux d'énergie et certaines intercommunalités qui ont pris le relais** ». De quoi remettre en question la plus-value de BreizhEnergie qui « **ne remplit pas la mission qui a justifié sa création** ».

## De l'ambition à l'action

Pour que la Bretagne soit à la hauteur de ses ambitions énergétiques, et alors même que l'acceptabilité sociétale des projets suscite de vifs débats, la Chambre régionale des comptes invite la Région à « **reprendre le contrôle** » de BreizhEnergie et de sa stratégie. En d'autres termes, la Chambre régionale

des comptes préconise que la collectivité passe de l'affichage d'objectifs à du concret. Car le changement climatique, lui, n'attend pas.

Sollicitée la Région n'a pas souhaité s'exprimer hier soir.